

LA FORÊT DOMANIALE DE VIERZON

Y. RICHER de FORGES

Alors que la partie sud de la forêt domaniale de Vierzon montre de beaux peuplements de chêne de qualité, la majeure partie des séries nord sont constituées soit de peuplements clairs et pauvres, soit de reboisements artificiels.

Comment la situation actuelle et les efforts considérables entrepris pour la réhabilitation de cette forêt, peuvent-ils s'expliquer par l'histoire et les vicissitudes des actions humaines ?

La forêt domaniale de Vierzon s'étend sur 5 298 ha à la limite sud de la Sologne, à quelques kilomètres au nord de la ville qui lui donne son nom. Elle est située sur un plateau (120 à 190 m) qui sépare les vallées du Cher et de la Sauldre.

La forêt croît presque entièrement des sols formés sur des couvertures superficielles pliocènes ou quaternaires qui reposent sur les argiles à silex du crétacé supérieur. Il s'agit d'une formation limono-argileuse contenant une proportion variable de sable et de nombreux silex. Le sable domine à l'ouest et au nord de la forêt. Le relief est peu accentué et le drainage naturel très incertain comme le montre la présence de nombreuses mares (« lacs »).

Les sols sont du type lessivé, plus ou moins acides lorsqu'ils sont correctement drainés et hydromorphe dans les zones de faible relief. Le climat tempéré, du type bassin parisien, est caractérisé par une pluviosité limitée à 750 mm/an avec une période sèche au printemps et en été, de fréquentes gelées tardives.

La proportion des essences est actuellement la suivante :

— chêne : 70 %	— pins : 20 %
— hêtre : 5 %	— divers : 5 %

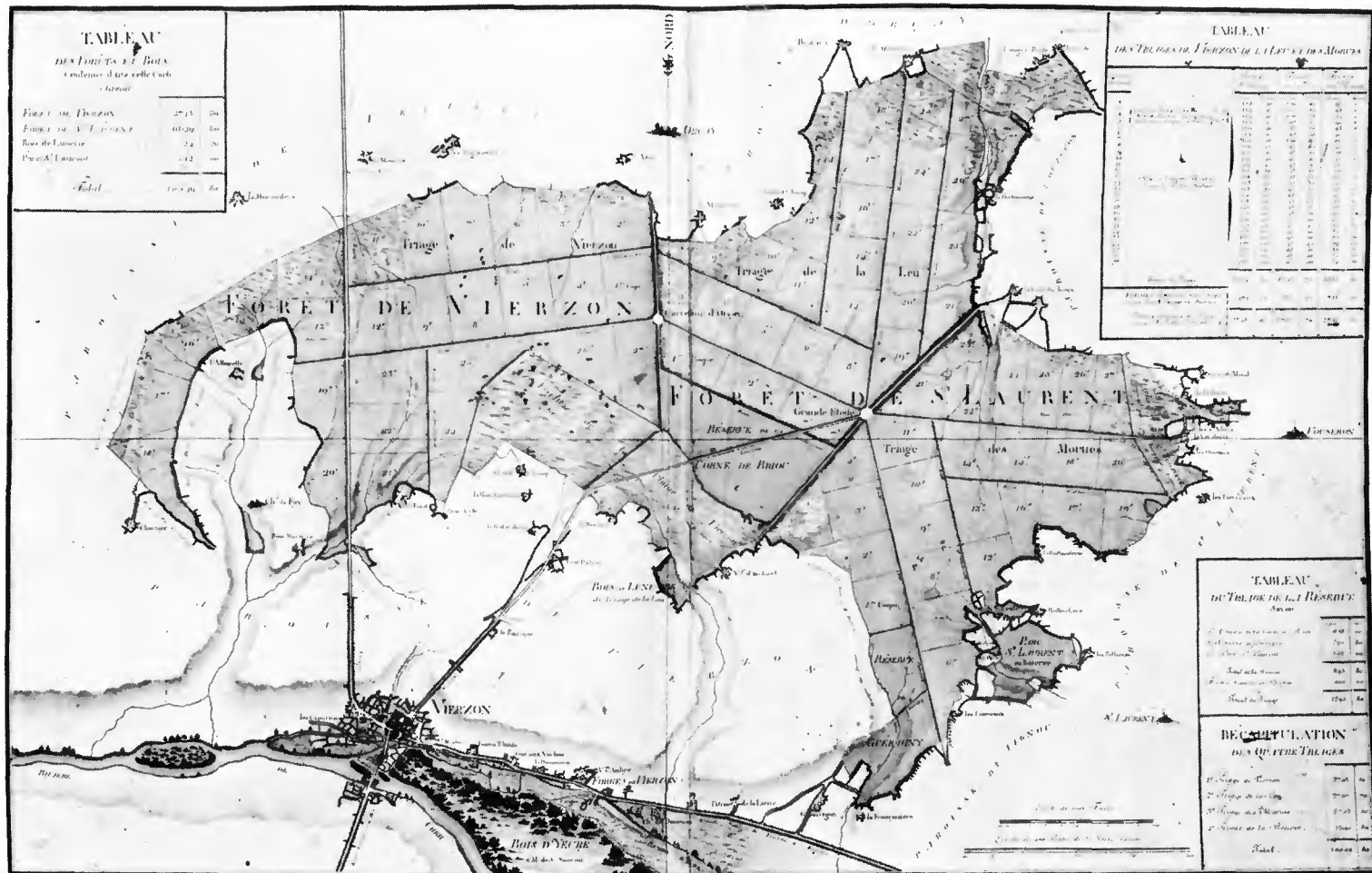
Les deux espèces de chêne, rouvre et pédonculé, se partagent sensiblement à égalité le peuplement, généralement par larges taches. Le pédonculé occupe dans la plupart des cas les zones les moins bien drainées, cette situation associée à une foliaison tardive fait que le sol est toujours puissamment enherbé sous de tels arbres.

Dans les 1^{re} et 3^e séries, les chênes forment un peuplement complet avec le hêtre en accompagnement. Ils atteignent de belles dimensions et même des dimensions exceptionnelles dans certains cantons (Parc de Saint-Laurent); la qualité du bois est excellente. Par contre, dans les séries 2 et 4, nous rencontrons des peuplements très clairs ou clairiérés envahis de fougère et de molinie, le plus souvent sans aucun sous-étage, peu vigoureux, parfois dépérissants.

Au sud de la forêt, la futaie de chêne issue de semis, occupe plus d'un tiers de la surface.

Au nord par contre, elle ne couvre pas plus de 4 % de la superficie et les enrésinements récents s'étendent sur 26 % des séries 2 et 4.

Le charme n'est jamais très abondant et les divers (alisiers, trembles et bouleaux) disparaissent au cours du vieillissement des peuplements et des régénérations.



Carte générale des forêts de Vierzon et de Saint-Laurent.

Aménagement des bois de la maîtrise de Vierzon et guerie d'Allogny commencé en 1782 et terminé en 1785 par A. Jacquemain, arpenteur du roi.

Le pin sylvestre très répandu au siècle dernier en semis artificiels dans les vides de l'ancien taillis occupe, le plus souvent en mélange, une place importante. Il atteint presque partout son âge d'exploitabilité.

Enfin, quelque 625 ha de pin maritime, de pin sylvestre et de pin laricio de moins de 20 ans marquent l'échec de la régénération feuillue.

Histoire de la propriété

La forêt de Vierzon faisait partie de la seigneurie de Vierzon, qui dépendit jusqu'au XIII^e siècle du comté de Blois. En 1280, elle passa par mariage dans la maison de Brabant, puis dans celle de Julius. Les comtes de Julius ayant embrassé le parti de Robert d'Artois, Philippe VI s'empara de la seigneurie, qui fut réunie à la couronne en 1378. Charles VII, l'engagea en 1445 à Renaud de Chartres, archevêque de Reims, depuis cardinal et chancelier de France, contre un prêt de 16 000 livres. Elle passa ensuite entre les mains des ducs de Bourbon, Jean II et Pierre II, des ducs d'Anjou et de Guise, puis revint au domaine royal en 1586. En 1620, Louis XIII l'engagea de nouveau à Henri II, prince de Condé. De la maison de Condé, elle passa aux princes de Conti par le mariage de Louise-Élisabeth, avec Louis Armand et, en 1766, au comte d'Artois frère de Louis XVI.

Paul Buffault, R.F.F.
1^{er} août 1909

La forêt resta entre les mains du comte d'Artois (futur Charles X) jusqu'à la Révolution.

L'ACTION DE L'HOMME

*Au Moyen Age et sous la sage administration de Colbert, (aménagement de 1670) la forêt de Vierzon était toute entière traitée en futaie pleine et exploitée par la méthode du « tire et aire » à l'âge de 150 à 200 ans. Ses chênes étaient déjà célèbres pour leur bonne qualité, leur régularité, leur texture égale, leurs fibres droites, leur absence de nœuds et de défauts...
Il n'y a pas plus de 140 ans, toute la superficie de la forêt de Vierzon était couverte de magnifiques futaies de chêne...*

L'aménagiste de 1920, qui s'exprime en ces termes, voulait sans doute convaincre les

responsables parisiens d'abandonner complètement le traitement en taillis-sous-futaie et présente le passé sous le meilleur jour. La forêt de Vierzon ne fut sans doute jamais couverte sur toute sa superficie de « magnifiques futaies de chêne » comme nous allons le montrer.

La fin du régime glaciaire dut laisser à l'emplacement de l'actuelle forêt une zone d'argiles et de sables dans laquelle les eaux devaient s'écouler avec la plus grande difficulté dans un sol gelé en profondeur. Progressivement le drainage dut s'améliorer au sud vers le Cher et au sud-est vers le Barangeon, affluent du Cher. Nous pouvons imaginer entre les marais une végétation médiocre de saules, bouleaux, trembles et de chênes par place; avec au sud une chênaie plus abondante dans laquelle les hêtres firent leur apparition.

L'homme ne devait pas tarder à participer à l'évolution de la forêt.

La production du fer

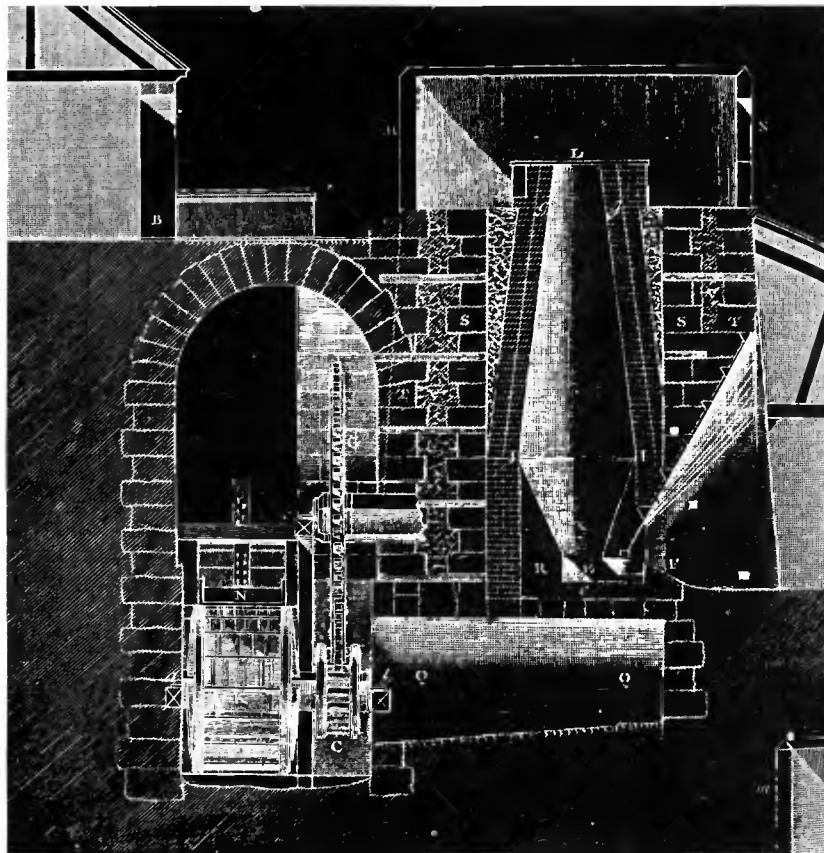
C'est avec l'âge du fer que les forêts du Berry furent pour la première fois profondément marquées par l'homme.

Les Biturges, Gaulois parmi les plus évolués et les plus dynamiques, produisaient, avant l'invasion romaine, un fer de grande qualité. Ils savaient fondre le minerai dans de petits fours catalans et fabriquer des armes et des outils.

Quatre à cinq tonnes de charbon de bois soit 20 à 25 t de bois de chêne permettaient de produire une tonne de fer environ. Il fallait donc environ 80 à 100 stères de bois pour obtenir une tonne de métal, sans compter la consommation des ateliers de transformation.

Après l'invasion romaine, cette activité se développa encore. L'importance des tas de laitiers en témoigne (forêt domaniale d'Allogny en particulier). Ces laitiers étaient si abondants qu'ils furent employés pour empierre les routes et il y a quelques dizaines d'années expédiés par trains entiers vers les hauts fourneaux de Lorraine pour y être retraités car ils restaient très riches en fer.

On retrouve des résidus de minerai et de fonderie dans le canton de Machefer, en forêt domaniale de Vierzon et des scories et laitiers anciens près de Fay et au moulin de Bubelle.



*Plan par coupe
d'une forge*
(d'après la
Grande Encyclopédie
de Diderot)

Il est difficile de préciser l'intensité des coupes de bois qui résultaient de cette activité, mais à la fabrication du charbon de bois s'ajoutait une grande activité agricole pour alimenter la population de mineurs, de fondeurs, de forgerons, de charbonniers, de muletiers qui participaient à l'industrie locale.

Nous pouvons imaginer sans peine que la forêt souffrait déjà dans les premiers siècles de notre ère :

- d'une exploitation à courte révolution pour la fabrication du charbon;
- d'incendies répétés;
- du pâturage et du panage;
- du sartage.

Sans qu'une date précise puisse être avancée, les gisements exploitables s'épuisèrent progressivement et les activités métallurgiques ne réapparaissent dans la région de Vierzon que sous l'impulsion du comte d'Artois.

Alors âgé de 21 ans, il fit établir en 1778 des forges qui comprenaient trois affouries, deux marteaux et deux fourneaux. Les techniques nouvelles permettaient de fondre les minerais inutilisables dans les fours catalans. Cet établissement fonctionna jusqu'en 1863.

La consommation des forges de Vierzon s'élevait en 1780 à 20 000 cordes de bois (corde de 6 st) soit 120 000 stères environ et en 1857 à 150 000 stères, chiffre que les améliorations en projet auraient dû porter à 200 000 stères.

La forêt domaniale de Vierzon (5 300 ha) ne pouvait évidemment suffire et le charbon de bois provenait de toute la maîtrise de Vierzon et de la gruerie d'Allogny.

La mise en eau du canal du Berry en 1829, le développement du chemin de fer, les traités de commerce passés avec l'Angleterre, la Belgique et la Suède firent que la fonte au bois ne put concurrencer plus longtemps la fonte

à la houille. Une grande crise économique secoua le Berry dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La forêt échappa alors aux exigences mortelles de l'industrie du fer.

La construction des grands bateaux fluviaux

Par le Cher, les bateaux pouvaient gagner la Loire puis Orléans en remontant son cours, ou Nantes et les « portes de l'Océan ».

Bien situé, exportant des draps, du fer, des cuirs, sans doute des céréales, Vierzon connut fort longtemps un chantier de batellerie réputé. En 1192, Guillaume le Breton rapporte que le Cher était sillonné de bateaux à voile. Il est vrai que tout transport par terre était très lent et coûteux.

Ce chantier absorbait encore 2 000 m³ de bois d'œuvre par an après la première guerre mondiale.

La tonnellerie

En liaison directe avec les transports, la tonnellerie et le commerce des merrains se développèrent à Vierzon. Le bois sera longtemps un emballage de denrées très variées.

Ces deux activités utilisatrices de bois d'œuvre ne pouvaient nuire à un bon traitement des forêts environnantes, il n'en était pas de même des tanneries et des fabriques de porcelaine.

Les tanneries de Vierzon jouissaient depuis fort longtemps d'une flatteuse réputation. Nous n'avons trouvé aucune estimation de leur consommation mais simplement la mention (aménagement de 1920) des dommages résultant de l'écorçage.

Si 20 % des souches succombaient dans les coupes de taillis ordinaire, cette proportion était portée à 25 % dans les coupes exploitées pour l'écorce à tan.

Les fours à porcelaine de Vierzon et de Foëcy absorbaient au milieu du XIX^e siècle plus de 20 000 stères par an, mais ils fonctionnaient tous au début du XX^e siècle au coke, au gaz ou à l'électricité.

Les verreries créées tardivement à Vierzon (1860) ne participèrent qu'un temps limité à la consommation du bois de feu.

En annexe de ces deux industries, se développa l'usage de prendre librement en forêt « la

fenasse » (feuilles sèche d'*Agrotis alba*) destinée à l'emballage de la porcelaine et des verres. Les intéressés n'hésitaient pas à brûler les zones qui devenaient moins productives.

Pendant 80 ans environ, la forêt dut fournir à l'industrie naissante la plus grande part de l'énergie nécessaire. La production forestière, naturellement limitée, ne pouvait suivre l'expansion industrielle. Les forges de Vierzon durent se convertir et furent transformées en tréfilerie et pointerie par la Société de Châtillon et Commentry qui en avait fait l'acquisition en 1863.

Les activités agricoles

Le sartage disparut semble-t-il dès que les seigneurs affirmèrent leurs droits de propriété.

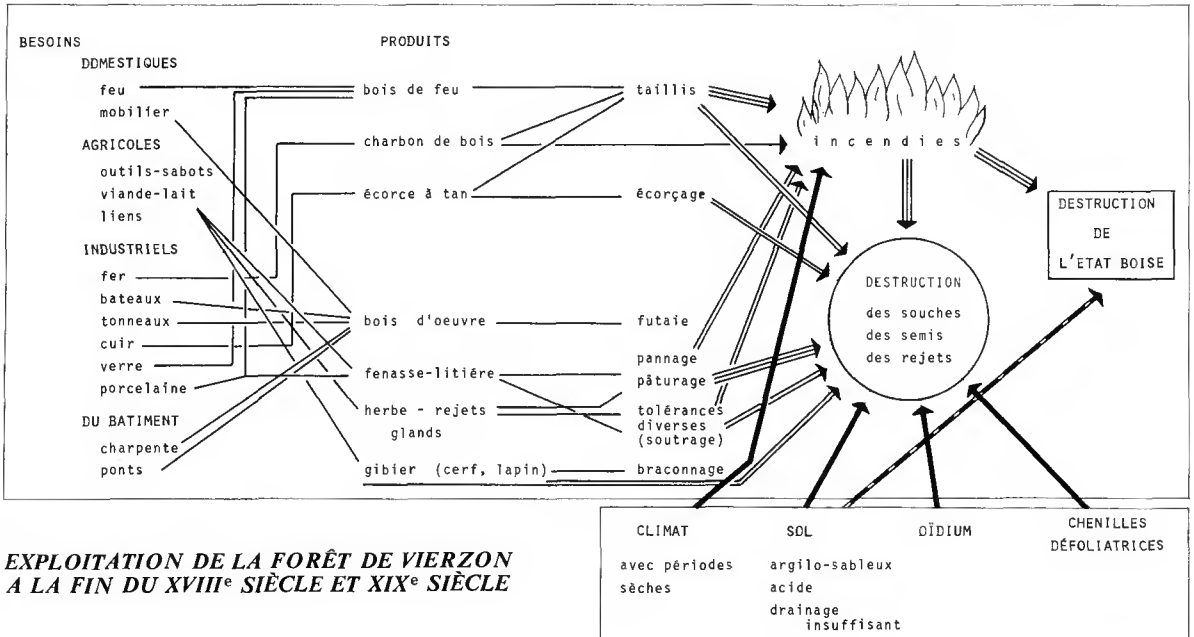
Par contre, la forêt est restée, jusqu'à nos jours, grevée de droits d'usages au pâturage et au panage. Les titres datent des XIII^e, XVI^e et XVII^e siècles. Ils furent tous réexaminés en 1670 par les commissaires réformateurs, dont les procès-verbaux furent homologués par arrêtés du Conseil d'État des 26 mars 1672 et 2 décembre 1673. Les arrêtés du Conseil de l'Administration centrale du Cher des 9 ventôse an VI, 14 nivôse et 26 prairial an VII portèrent le nombre des domaines ou fermes usagères à 93 pouvant introduire en forêt 758 bêtes à cornes et 750 porcs moyennant redevance.

Dès 1673, les usagers furent théoriquement astreints à n'exercer leurs droits que dans les vides extérieurs ou brandes sur une étendue de 1 919 arpents. Ces sages dispositions ne furent pas mises à exécution et les bestiaux continuèrent à pâturer dans l'intérieur de la forêt.

L'aménagement de 1793 reprit les mêmes dispositions sans plus d'effet. Le pâturage s'exerça alors de la manière la plus abusive, sans limite de nombre ni de nature de bestiaux.

Des incendies répétés ayant ravagé, en 1812-1813 et 1816, une grande partie de la forêt, on résolut de faire mettre à exécution les prescriptions de l'arrêt de réformation de 1670.

En 1818 des fossés furent ouverts presque partout pour séparer les brandes des parties boisées. Les brandes ainsi abandonnées au pâturage couvraient, en 1857, 1 040 ha. Le panage n'était plus pratiqué.



**EXPLOITATION DE LA FORÊT DE VIERZON
A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE ET XIX^e SIÈCLE**

En 1859, l'exercice du droit d'usage fut réétendu à toute la forêt mais sévèrement contrôlé et le reboisement des brandes fut réalisé de 1860 à 1870 en chêne et pin sylvestre.

En 1918, les droits se réduisaient à 51 domaines pouvant introduire 365 bêtes aumailles. Actuellement, un seul propriétaire présente une demande chaque année pour deux domaines (12 bêtes aumailles). Aucun pâturage n'est plus pratiqué.

Les abus divers

Aux excès du pâturage s'ajoutaient divers abus. Le vol de bois était constant. Cette denrée était devenue si précieuse que les charretiers avaient pris l'habitude aux XVII^e et XVIII^e siècles de façonner dans les forêts qu'ils traversaient deux ou trois bourrées qu'ils accrochaient aux ridelles de leurs voitures. Arrivés à Vierzon ou à Bourges, ils les cédaient dans une auberge pour un repas.

Les agriculteurs avaient également pour coutume de couper des brins de chêne pour lier leurs gerbes. Ils détruisaient ainsi chaque année une grande quantité de rejets. Ils récoltaient également librement la fenasse, la

callune, pour la litière de leurs animaux et l'emballage des porcelaines. L'arrachage de ces produits se faisait sans précaution et entraînait la destruction de nombreux semis de chêne.

Il est difficile aujourd'hui d'imaginer les dommages causés à la forêt, qu'ils soient directs par l'abrutissement des semis et le piétinement ou indirects par les incendies malveillants des propriétaires de troupeaux. Il est certain que « la sage administration de Colbert » ne suffit pas à limiter ces abus et à faire de la forêt de Vierzon une « magnifique futaie ».

LES INCENDIES

A toutes les charges que l'homme faisait peser sur la forêt de Vierzon, s'ajoutait toujours la menace d'incendies extrêmement destructeurs.

Très tôt, avant que l'homme n'intervienne, la Sologne dut subir de grands incendies de forêts. Le caractère marécageux de nombreux lieux favorisait l'apparition et le développement des sinistres par une abondante végétation sèche à la fin de l'hiver.

Ensuite, la fabrication du charbon de bois, le pâturage, puis le chemin de fer et les promeneurs furent les causes certaines de nombreux incendies volontaires ou accidentels.

Comme le montrent les statistiques, le traitement en taillis-sous-futaie facilitait la naissance et l'extension du feu :

— de 1820 à 1856 les incendies ont parcouru 2 192 ha soit 59 ha/an;

— de 1857 à 1899 les incendies ont parcouru 881 ha soit 20 ha/an;

— de 1900 à 1924 les incendies ont parcouru 450 ha soit 18 ha/an;

— de 1925 à 1949 les incendies ont parcouru 572 ha soit 23 ha/an;

— de 1950 à 1974 les incendies ont parcouru 62 ha soit 2,48 ha/an.

Certains incendies détruisirent des surfaces très importantes pour une forêt feuillue : 464 ha en 1835, 371 ha en 1840, 625 ha en 1854.

Les effets des incendies furent multiples. Dans les parties en taillis, l'intensité du feu fut telle que la plupart des souches furent détruites et que toutes les réserves séchèrent sur pied.

La croissance de la bruyère, de la fenasse, des fougères et des ajoncs fut encore favorisée et à la première occasion le feu passa de nouveau.

A plus long terme, la disparition du peuplement feuillu eut pour conséquence une acidification du sol et une remontée du plan d'eau.

La forêt ne put alors se reconstituer.

LES CALAMITÉS NATURELLES

Aux actions de l'homme nuisibles à la forêt de Vierzon s'ajoutèrent deux accidents naturels qui prirent la forme de calamités.

Au cours de l'hiver 1879-1880, le gel intense et les verglas détruisirent les peuplements de pins maritimes âgés de 12 à 28 ans sur 1 104 ha.

Plus grave encore puisque touchant le chêne pédonculé, essence indigène, furent les effets des attaques conjuguées de chenilles défoliatrices et de l'oïdium. Dès 1908, les chênes avaient été quelque peu touchés par des attaques d'oïdium dont les effets nocifs ne se faisaient guère sentir que sur les pousses du taillis et des arbres d'émonde.

En juillet 1920, des chenilles brunes et glabres firent leur apparition et se propagèrent en abondance. En quelques jours, elles dévorèrent totalement le feuillage des chênes pédonculés (hâtifs ou tardifs) partout où ils formaient massifs. La seconde pousse, au mois d'août, fut très sévèrement touchée par l'oïdium.

A partir du 15 juin de l'année suivante, une seconde invasion de chenilles s'abattit sur les chênes tardifs et causa leur mort.

On dut récolter dans les 5 années qui suivirent 39 600 m³ de bois mort sur une superficie de 700 ha environ. La mortalité dans ces cantons clairiés est restée supérieure à la normale.

LES DIFFICULTÉS DU MILIEU

Dans d'autres conditions de milieu, la forêt de Vierzon aurait supporté les exigences des activités humaines, les incendies et les calamités naturelles sans subir de dommages irréversibles et se serait reconstituée facilement en une centaine d'années sous l'action des forestiers et par la disparition des causes de sa dégradation.

L'absence de pente dans toute la partie nord de la forêt, l'imperméabilité du sol à faible ou très faible profondeur rendent le drainage très délicat et conduisent à des remontées spectaculaires du plan d'eau lorsque le peuplement forestier est exploité ou détruit.

L'acidité du sol favorise également une végétation de callune, d'ajoncs et de bourdaine qui, avec la molinie, empêchent la reconstitution de la forêt.

Enfin, les quelques semis qui peuvent survivre tombent sous la dent du gibier. Avant la guerre de 1914, 50 cerfs et biches, 40 chevreuils et 30 sangliers étaient, en moyenne, tués chaque année. Des battues administratives étaient ordonnées pour sauvegarder les domaines voisins et l'état boisé.

LES AMÉNAGEMENTS ET L'ÉVOLUTION DES PEUPELEMENTS

Le procès-verbal de la réformation nous décrit en 1670 une forêt terriblement dégradée dans laquelle on peut compter :

— 473 ha de futaie de 30 à 80 ans *d'assez bonne nature et bien venante*;



Aménagement des bois de la maîtrise particulière de Vierzon et gruerie d'Allogny dépendant de l'apanage de Monseigneur le Comte d'Artois, fait dans le courant de 1782, 1783, 1784 et 1785 par A. Jacquemain, arpenteur du Roi aux départements de Paris et du Berry.

- 69 ha de taillis de 20 ans bien venant;
- 1 032 ha de *vieilles ventes* ruinés par le pacage sans aucun rejet, dans lesquelles restent seulement quelques *vieils baliveaux de chesne, tous estez ébranchés et la plus part creux* ;
- 2 156 ha *entièrement ruinés et dégradés, estant la plupart en places vides et bruières.*

Les commissaires réformateurs prescrivirent d'appliquer le traitement en futaie sur toute l'étendue de la forêt et l'exploitation à tire et aire à l'âge de 150 à 200 ans. Ils réservèrent 980 ha de friches au pâturage des bestiaux.

Ces dispositions restèrent lettres mortes, les fossés qui devaient séparer les brandes du reste de la forêt ne furent pas créés avant 1818 et les pâtres continuèrent à mener leurs bêtes dans toute la forêt.

En 1779, un siècle plus tard, la construction des forges de Vierzon entraîna un bouleverse-

ment du traitement appliqué à la forêt. L'arrêt du Conseil d'État du Roi du 19 octobre 1779 ordonnait la mise en réserve pour croître en futaie de 377 ha, le surplus étant exploité en taillis à l'âge de 35 ans avec réserve de 80 baliveaux par hectare. 689 ha de vides seraient en outre reboisés à raison de 25 ha/an.

Ces dispositions semblèrent cependant trop restrictives au fondateur des forges de Vierzon. En 1785, un nouvel aménagement prescrivit le repeuplement de 690 ha de friches, 670 ha restèrent livrés au pacage des bestiaux, 457 ha furent réservés pour croître en futaie; enfin, sur 2 682 ha de futaie, 2 225 ha furent convertis en taillis-sous-futaie pour être exploités « à l'âge le plus favorable pour fournir du bois à charbon, avec réserve de 16 baliveaux par arpent ».

La ville de Vierzon, dont la population était d'environ 5 000 habitants, ne tirait aucun

de Monsieur Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Maître, Directeur et General réformateur des Eaux et Forêts de France aux départements de Blois, Berry, Haut & Bas Languedoc.

Vu les Plans & Aménagement des Bois de la Maîtrise particulière de Vierzon et Gruerie d'Allogny dressés conformément aux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 19. 10. 1779 & du 17. 8. 1785 et de Notre ordonnance du 16. Juin 1783 en copie de Vy & sous transcrits Nous ordonnons qu'ils soient publiés & enregistrés au Greff de cette Maîtrise par le plus ancien des Intendants du Roi au dit Siege, pour être tenus & observés sans forme & contraindre & sans délai, des de Sa Majesté.

Fait le 10. jour de Notre mois de Juin le quatorze. 1785. M. de Septeuil, Secrétaire d'Etat.

(*Jacquemain*)

(*Comte d'Artois*)

la Ville de Vierzon est d'environ quinze à seize cents cordes par au ou bois de chauffage et des trois mille pieds cubes de bois de reconstruction ; que cette Ville pour le moment actuel peut entièrement se passer des coupes qui se font dans les Forêts de Vierzon et de S. Laurent pour le bois de chauffage, attendu qu'il se trouve dans les environs trois mille quatre cents quatre vingt arpens de bois appartenants à différents particuliers qui se coupent annuellement et qui fournissent à ses besoins ; que cette consommation de seize cents cordes ne doit par paroître trop faible pour une Ville qui contient environ cinq mille habitans, si l'on considère que tous les heritages sont entourés de têtards qui non seulement servent à la consommation des habitans de la campagne, mais encore à celle des habitans de la Ville ; qu'à l'égard du bois de construction, il ne peut se trouver que dans les Forêts du Domaine, et qu'il est de l'intérêt de cette Ville de sçavoir à sa porte des secours pour la consommation journaliere et même pour les cas imprévus ; que quant à la Ville de Mehun, quatre cents cordes de bois peuvent abondamment servir à sa consommation ; qu'elle peut absolument se passer des forêts du Domaine, attendu qu'il se trouve dans ses environs huit cents arpens de bois appartenants à différents particuliers.

approvisionnement en bois de chauffage de la forêt royale. Les 9 000 à 10 000 stères nécessaires à sa consommation étaient prélevés, tant bien que mal, dans les bois particuliers voisins et sur les têtards qui poussaient dans les haies.

La Révolution ne devait apporter que peu de changement si ce n'est sur ce dernier point. Le nouvel aménagement de 1785 décidait que les produits d'une partie de la forêt (766 ha) seraient vendus « pour le profit de la Nation ». 3 231 ha restaient affectés à l'affouage des forges.

Pendant la Révolution et l'Empire, les exploitations furent conduites dans le plus grand désordre. L'aménagement ne fut pas assis sur le terrain, les gardes n'eurent pas de garderie déterminée, aucun assainissement sérieux ne fut jamais tenté, les incendies touchèrent 2 500 ha ; la conversion en taillis de futaie de

L'aménagement des Bois Nationaux de Vierzon

Dont une partie est destinée à alimenter les Forges de Vierzon, et l'autre à être vendue au profit de la Nation. Ces Bois sont composés des Forêts de Vierzon, de S. Laurent, d'Allogny, d'Haute-Brune, du Rein du Bois, et des Boquetaux de l'Épau, de la Malinferme &c...

Cet Aménagement contient la Désignation, et l'Étendue des Triages, et l'Ordre à donner aux Coupes et l'État des parties de sèches à replanter dans les Coupes, et de celles destinées à être réservées pour la culture, et pour le paccage des Bestiaux des Riverains de ces Forêts.

Il a été déposé dans le Courant de 1794 et 1796 (V. S.) par le C^{te} Lini Jacquemain, Géographe, conformément au Procès-Verbal d'Aménagement des Administrateurs des Forêts Nationales du District de Vierzon en date du 30. 7. 1793 (V. S.) l'an 2^e de la République.

AMÉNAGEMENT de 1785 ▲

La totalité du bois de feu en provenance du domaine du Comte d'Artois est affectée aux forges.

▲ AMÉNAGEMENT de 1793

Une partie de la production de la forêt de Vierzon est vendue au profit de la Nation et alimente ainsi les populations de Bourges, Mehun et Vierzon.

70 à 120 ans eut pour résultat la formation de taillis clairiérés entrecoupés de vides.

L'aménagement de 1793 critiqué à plusieurs reprises fut cependant appliqué jusqu'en 1857.

En 1856, on trouve dans la forêt :

- 1 004 ha de futaie ;
- 3 270 ha de taillis ;
- 1 041 ha de vides en bordure de forêt.

Sans rejoindre la situation de 1670, l'état de la forêt était en nette régression puisque 1 678 ha de futaie avait été convertis en taillis.

Les forges et les fabriques de porcelaines avaient consommé le capital forestier accumulé au cours du siècle précédent.

Les aménagistes de 1857 établirent deux sections l'une de futaie sur 1 698 ha, l'autre de taillis sur 2 355 ha. Les brandes sur 981 ha furent laissées en dehors de l'aménagement.

Les travaux d'assainissement à exécuter dans la forêt furent considérés comme « l'amélioration la plus importante que réclame la forêt de Vierzon, celle qu'il convient de réaliser de préférence à toute autre et dans le plus bref délai possible ».

Ce fut, 40 ans plus tard, la « crise forestière » : la consommation des bois de feu était considérablement réduite, les forges n'employaient plus de charbon de bois, les fours à porcelaine fonctionnaient au coke, au gaz ou à l'électricité.

Le traitement en taillis qui entraînait une dégradation rapide de la forêt que ce soit par le dépérissement des souches ou par les incendies qui suivaient les exploitations, ne se justifiait plus.

*1^{re} série — parcelle n° 27
Conversion en futaie depuis 1857.
Sol sain et propre, sous-étage de hêtre.*



L'inspecteur local proposait en 1899 de traiter toute la forêt en futaie et d'adopter une révolution de 180 ans. L'Administration centrale qui redoutait un échec de la conversion, conserva 10 séries de taillis exploités à la révolution de 35 ans (**aménagement de 1900**).

Les incendies ravagèrent régulièrement les coupes de taillis et le directeur général des Eaux et Forêts autorisa en juillet 1903 la marque des coupes en délivrance dans les séries de taillis et la vente par unités de produits.

Cette mesure permit de maintenir un couvert plus dense et marqua un pas décisif vers la conversion en futaie.

Dès 1920, l'aménagement fut révisé et la forêt partagée en quatre séries traitées en futaie

*2^e série — parcelle n° 103
Taillis de chêne en vieillissement depuis 1900.
Sol enherbé, molinie, fougère, absence de sous-étage,
plan d'eau à faible profondeur.*



pleine par la méthode des affectations permanentes, avec une révolution de 180 ans divisée en quatre périodes de 45 ans. Les 2^e et 4^e séries devaient être simplement parcourues par des coupes d'amélioration.

Malheureusement, les peuplements trop clairiérés continuèrent à dépérir et certaines parcelles dégradées à brûler. Les règles de culture prévoyaient dans les 1^{re} et 3^e séries des coupes d'ensemencement sombres et les premières coupes secondaires sur des semis de 50 à 70 cm soit en moyenne 10 ans après. En fait, les travaux de régénération ne donnèrent pas toujours les résultats escomptés.

En 1948, les quatre séries furent maintenues mais traitées par la méthode de l'affectation unique. Les séries 2 et 6 furent soumises à une révolution transitoire de 90 ans et 442,74 ha devaient être régénérés en quinze ans. Dans les séries 1 et 3, 422,93 ha devaient être régénérés en trente ans. A mi-période, en 1963, il fut procédé à une révision d'aménagement. Le traitement de la série 1 et 3 fut maintenu. De nouvelles règles de culture et de nouvelles affectations furent définies dans les séries 2 et 4. Devant les difficultés de la régénération, les règles de culture firent une large place aux introductions de résineux (*Abies grandis*, nordmann, douglas) sous abris pour conduire à un peuplement mixte.

Ces directives s'avérèrent peu praticables et un vaste programme d'enrésinement en pin laricio et pin maritime fut entrepris après coupe rase à partir de 1969.

Il ne s'agissait là pour le gestionnaire que d'une mesure de sauvetage dans des cantons particulièrement difficiles, incendiés à maintes reprises depuis 1900 et après l'échec de planta-

tions de chêne réalisées en 1957 et 1958 dont les sujets ne purent ni s'arracher de la végétation concurrente de bruyère, de fougère et de molinie, ni résister à la dent du gibier.

Nous avons hérité de peuplements particulièrement dégradés et nous avons conscience de ne pas avoir redressé la situation par des plantations résineuses importantes susceptibles de favoriser encore l'acidification du sol et d'accroître les risques d'incendie.

CONCLUSION

Les quelques éléments d'histoire qui ont pu être rassemblés montrent combien, depuis des temps très reculés, la forêt de Vierzon fut taillable et corvéable à merci.

Aujourd'hui, les exigences du développement industriel, l'approvisionnement des foyers domestiques, l'alimentation des troupeaux sont assurés par d'autres sources. Le charbon, puis le pétrole et l'atome, ont remplacé le bois de feu et de charbon. L'amélioration des espèces animales domestiques et l'accroissement de la production agricole rendent le pâturage en forêt techniquement et économiquement impraticable. En conséquence, les incendies deviennent plus rares.

La forêt se trouve depuis quelques décades dégagée des contraintes extérieures les plus graves. Les aménagistes peuvent donc, très librement, choisir le traitement le mieux adapté au sol, au climat et aux peuplements existants. C'est une chance, mais aussi une très sérieuse obligation.

Y. RICHER de FORGES

**ÉVOLUTION
DES PEUPEMENTS
DE LA FORÊT
DOMANIALE
DE VIERZON
DE 1670 A 1977**

	1670	1779	1856	1910	1977
FUTAIE	125 ha 60 à 80 ans 348 ha 30 à 60 ans 473 ha	2 682 ha 4 027 ha de « plein bois »	1 004 ha	650 ha 90 à 250 ans 1 140 ha 50 à 90 ans 984 ha 1 à 50 ans 2 774 ha	Futaie de chêne de semis 1 120 ha Futaie sur souche 3 124 ha Futaie résineuse 1 037 ha
TAILLIS	69 ha 20 ans 1 032 ha ruinés	1 342 ha	3 270 ha	2 176 ha	
VIDES FRICHES BRANDES	2 156 ha (+996 hors forêt)	1 360 ha	1 041 ha	333 ha	
Total	3 730 ha (+996 ha)	5 387 ha	5 315 ha	5 283 ha	5 281 ha

Y. RICHER de FORGES

**ÉTAT
DES PEUPEMENTS
DE LA FORÊT
DOMANIALE
DE VIERZON
EN 1977**

		0 à 30 ans	31 à 60 ans	61 à 90 ans	91 à 120 ans	121 à 150 ans	151 à 180 ans	180 ans et +	Total
1 ^{re} série (nouvelle) (anciennes 1 ^{re} série + 3 ^e série + parcelles 160 à 166, 183 à 186 de la 4 ^e série)	Chêne de semis	493,20 ha	269,13 ha	71,10 ha	188,90 ha	—	—	—	1 022,33 ha
	Chêne sur souche	—	—	—	712,40 ha	611,70 ha	292,36 ha	120,36 ha	1 736,82 ha
	Résineux	—	—	—	58,84 ha	36,43 ha	—	—	95,27 ha
2 854,42 ha		493,20 ha	269,13 ha	71,10 ha	960,14 ha	648,13 ha	292,36 ha	120,36 ha	2 854,42 ha
2 ^e série (nouvelle) (ancienne 2 ^e série + 4 ^e série pie)	Chêne de semis	91,61 ha	—	—	7,00 ha	—	—	—	98,61 ha
	Chêne sur souche	—	—	121,14 ha	439,69 ha	770,05 ha	56,26 ha	—	1 387,14 ha
	Résineux	626,60 ha	—	174,10 ha	78,17 ha	63,43 ha	—	—	942,30 ha
2 428,05 ha		718,21 ha	0	295,24 ha	524,86 ha	833,48 ha	56,26 ha	0	2 428,05 ha

LES INCENDIES DE 1900 A 1974 EN FORÊT DOMANIALE DE VIERZON

Source : État signalétique.

Incendies enregistrés : 68.

Fréquence annuelle : 1 ou 2, jusqu'à 10 en 1945.

Surface parcourue : 1 084 ha soit en moyenne 14,45 ha/an et 15,94 ha par incendie.

Nombre et importance :

de 1820 à 1856 sur 2 192 ha — — 59,2 ha/an
 de 1857 à 1899 sur 881 ha — — 20,5 ha/an
 de 1900 à 1924 : 18 incendies sur 450 ha = 25 ha/sinistre — 18 ha/an
 de 1925 à 1949 : 39 incendies sur 572 ha = 14,6 ha/sinistre — 23 ha/an
 de 1950 à 1974 : 11 incendies sur 62 ha = 5,6 ha/sinistre — 2,48 ha/an

Surface parcourue :

— moins de 1 ha 18 sinistres
 — de 1 à 5 ha 22 sinistres
 — de 5 à 10 ha 8 sinistres
 — de 10 à 20 ha 7 sinistres
 — de 20 à 50 ha 8 sinistres
 — de 50 à 100 ha 3 sinistres
 — de 100 à 200 ha 1 sinistre
 — + de 200 ha 1 sinistre
 Total 68 sinistres

Saisons

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de sinistres . .	1	1	23	21	9	1	2	4	4	2	0	1
Surface parcourue en 75 ans (ha)	2	1	459	513	47	1	10	35	2	16	0	4
Surface moyenne (ha)	2	1	20	24	5	1	5	9	0,5	8	0	4

La période la plus critique se situe en mars, avril et mai. Les incendies peuvent alors prendre des proportions désastreuses :

20 mars 1903 — 87 ha 10 avril 1948 — 65 ha
 10 avril 1921 — 260 ha 28 avril 1948 — 120 ha
 25 mars 1932 — 99 ha